

Comment activer son compte ?

Réception d'un courrier de notification

Vous avez reçu, soit par le cahier de liaison de chacun de vos enfants, soit par courrier électronique, une notification contenant les informations sur votre compte : le(s) *enfant(s) rattaché(s) à ce compte*, un *identifiant* et un *mot de passe provisoire*.

Ce compte doit être activé avant d'accéder aux différents services.



Veillez à avoir ce courrier de notification à portée de main pour la suite de cette procédure ! Si vous ne l'avez pas reçu, vous devez prendre contact avec le directeur d'école pour qu'il vous le transmette à nouveau.

Se connecter à Educonnect


- Lancer un navigateur et aller sur le site <https://educonnect.education.gouv.fr>
- Saisir l'*identifiant* et le *mot de passe provisoire* indiqués dans le courrier de notification



Le mot de passe provisoire contenu dans le courrier de notification a une durée de vie limitée à 3 mois à partir de sa création et n'est plus valable à partir du moment où vous avez activé votre compte.

- Cliquer sur le bouton 

Une page **Mot de passe à modifier** s'affiche.

- Cliquer ensuite sur le bouton 


Activation du compte

Une page **Activation du compte** s'affiche.

- Saisir votre adresse mail et la confirmer dans les cadres prévus à cet effet



L'adresse mail peut être pré-renseignée si vous l'avez déjà communiquée au directeur d'école. Vous pouvez la modifier si vous le souhaitez. Cette adresse mail est obligatoire pour les responsables et doit être facilement consultable car vous y recevrez un mail de confirmation d'activation de votre compte. Elle servira aussi pour l'auto-dépannage.

- Saisir votre nouveau mot de passe
- Indiquer la date de naissance de votre enfant au format **JJ/MM/AAAA** ou en vous aidant du calendrier
- Une fois l'ensemble des informations saisies, cliquer sur le bouton 

Un mail de confirmation vous est immédiatement adressé. Rendez-vous à présent sur votre boîte de messagerie pour confirmer l'activation de votre compte.



Si vous ne confirmez pas votre adresse mail à partir du mail reçu, vous ne pourrez pas activer votre compte et, par conséquent, vous ne pourrez pas accéder aux services proposés par l'éducation nationale. Cette étape de confirmation est donc indispensable.

- Cliquer sur le lien présent dans le mail de confirmation d'activation de votre compte pour finaliser la procédure.

Une page s'affiche vous indiquant que votre compte est activé !